



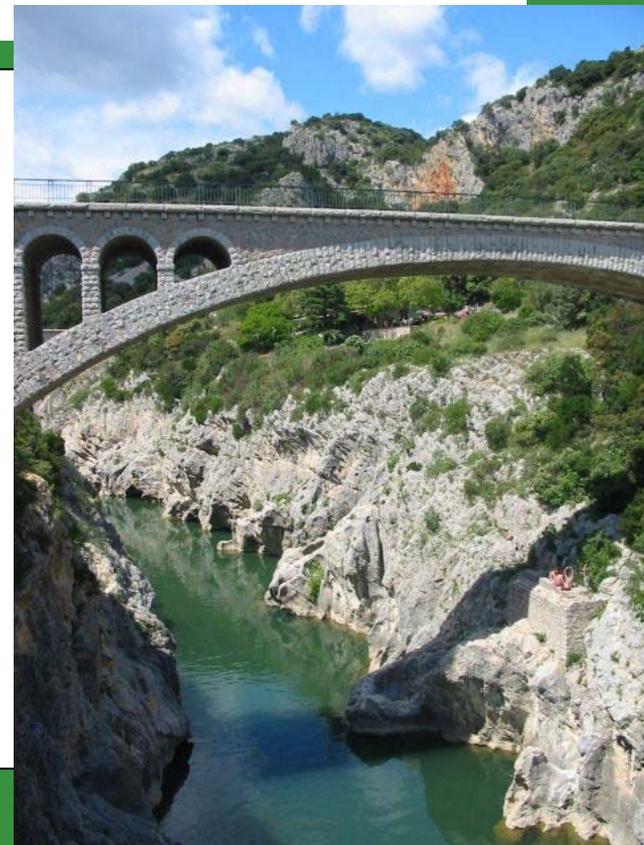
« EURO-RIOB 2008 »

Conférence internationale sur l'application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau
Sibiu (ROUMANIE) – 01 - 04 octobre 2008

Mise en œuvre du Programme de Mesures : Implication du Conseil général de l'Hérault et de ses structures de Bassin

Irina VALARIE
Direction de l'Eau et des Milieux Aquatiques

*Direction de
l'eau et des
Milieux
Aquatiques*

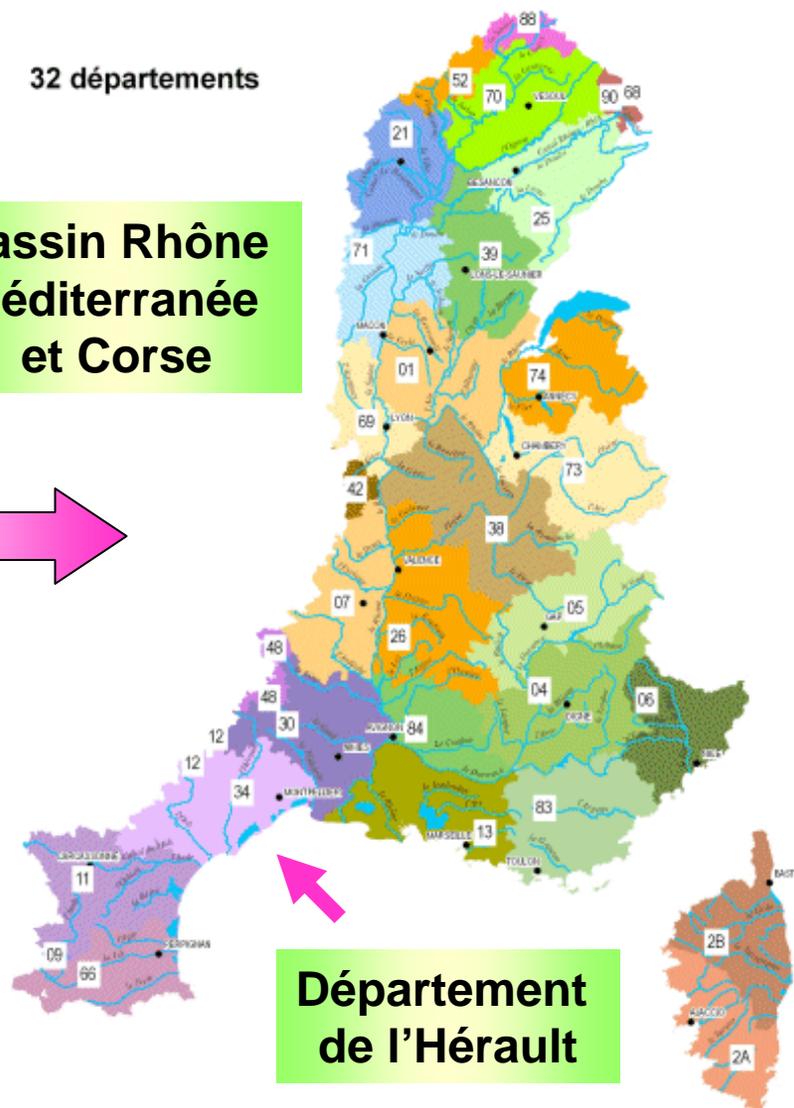
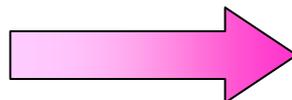


France :
6 grands bassins hydrographiques



32 départements

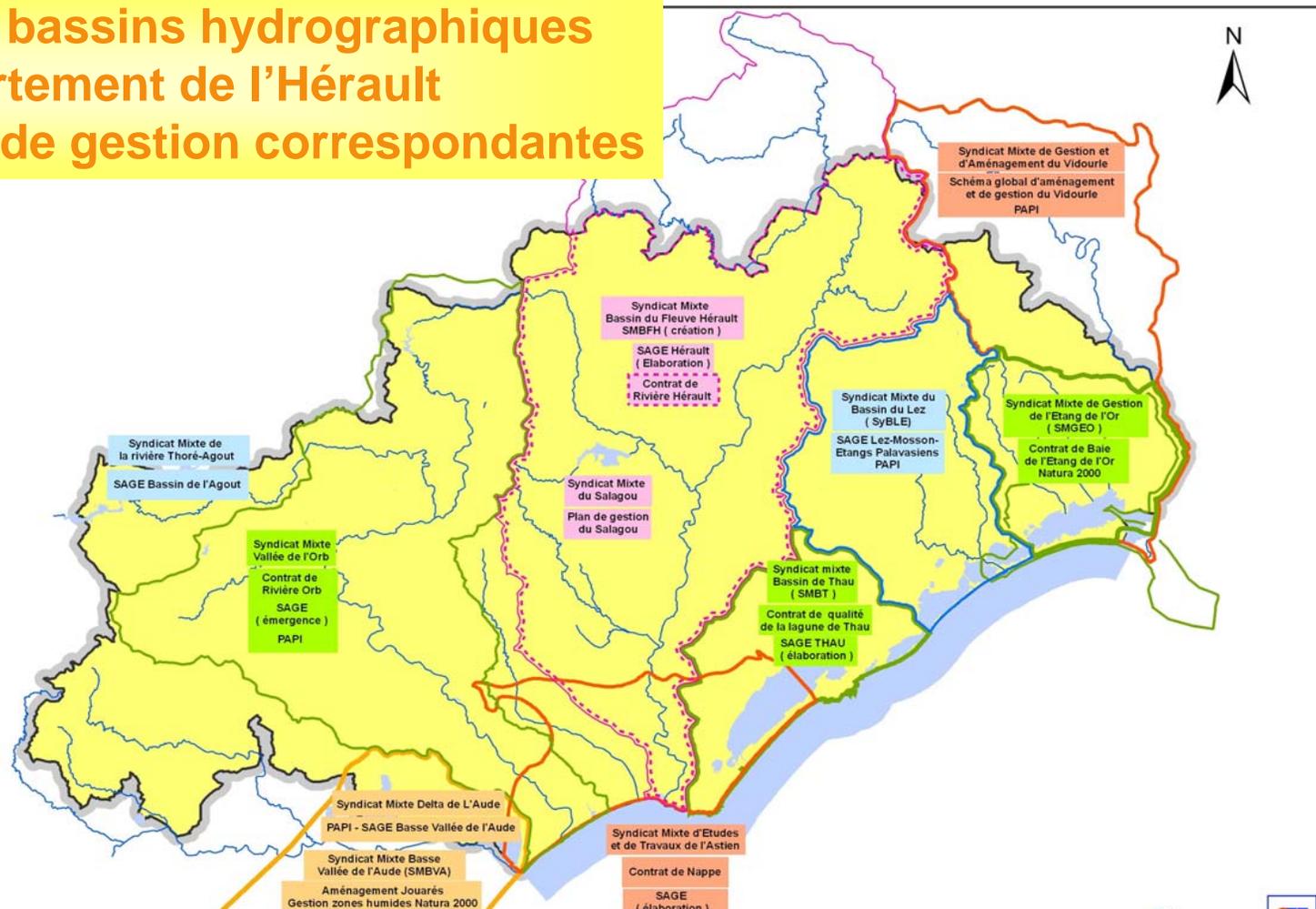
Bassin Rhône
Méditerranée
et Corse



Département
de l'Hérault

Direction de
l'Eau et des
Milieux
Aquatiques

Les principaux bassins hydrographiques du département de l'Hérault et les structures de gestion correspondantes



Forte volonté politique de mettre en place ces structures locales

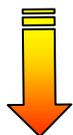
**Conseil général de l'Hérault :
partenaire des structures de gestion**

Rappel : MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU Les différents intervenants

Union européenne

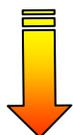
23 octobre 2000 : DCE

Transposition en droit français : 20 avril 2004



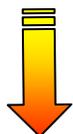
Etat français

- **MEDD : coordonne les actions des bassins au niveau national**
- **Préfet coordonnateur de bassin : veille à la conformité de la demande**



Comité de Bassin

- **Agence de l'Eau**
 - **Services de l'Etat**
- } **pilotage de l'ensemble du projet**



Acteurs locaux

- **Conseils généraux, Conseils régionaux : participation Institutionnelle officielle**
- **Structures de gestion, associations,... : sollicitations pour contribution, expertise, avis,...**

***Organisation au niveau du
Bassin Rhône Méditerranée Corse :***

- ✓ Etat des lieux
- ✓ Elaboration du SDAGE
- ✓ Elaboration du programme de mesure

**Forte sollicitation des structures de gestion et de leurs partenaires
pour définir les besoins locaux :
mise en place de groupes de travail locaux**



4 Orientations Fondamentales transversales

- 1 – Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité**
- 2 – Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques**
- 3 – Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en œuvre des objectifs environnementaux**
- 4 – Organiser la synergie des acteurs pour la mise en œuvre de véritables projets territoriaux de développement durable**



4 Orientations Fondamentales thématiques

- 5 – Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé**
- 6 – Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques**
- 7 – Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir**
- 8 – Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau**

Partenariat Agence de l'Eau / acteurs locaux

PDM :

recensement des mesures complémentaires
aux mesures réglementaires à mettre en œuvre
pour atteindre le bon état écologique des masses d'eau
en 2015, 2021, 2027



Département de l'Hérault : principales mesures

- ✓ Lutte contre les pesticides et les substances dangereuses
- ✓ Gestion quantitative de la ressource
- ✓ Restauration physique des milieux aquatiques

Lutte contre les pesticides et les substances dangereuses

***OF 5 : Lutter contre les pollutions,
en mettant la priorité sur les pollutions par
les substances dangereuses et la protection de la santé***



Projet Life Aware :

**Optimisation des techniques d'application
des produits phytosanitaires en viticulture
pour limiter la pollution des eaux de surfaces et souterraines**



Objectifs :

- ✓ **Meilleure connaissance des pratiques et du matériel agricole**
- ✓ **Traitement raisonné des cultures**
- ✓ **Sensibilisation et formation des agriculteurs**
- ✓ **Transfert vers d'autres pays européens**

PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL :
Réduction de l'impact de l'agriculture sur les masses d'eau du territoire

- ✓ Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles des eaux de surfaces par les produits phytosanitaires
- ✓ Réduire les risques de lessivage des fertilisants vers les eaux souterraines
- ✓ Favoriser la biodiversité (notamment la faune auxiliaire)
- ✓ Initier des dynamiques locales



Agriculture et Territoires
Hérault

ADVAH

Conseil général
Chambre d'Agriculture



Suivi de la qualité des cours d'eau et des eaux souterraines

Mise en place depuis plusieurs années
d'un réseau de suivi départemental,
pour suivre l'impact des actions
menées localement
sur la qualité du milieu

DCE : élaboration de réseaux de
mesures pour
le programme de surveillance

- ✓ Réseau de contrôle de surveillance
- ✓ Réseau de contrôle opérationnel

Concertation Agence de l'Eau, collectivités territoriales,
structures de gestion :
Mise en place de réseaux de mesures complémentaires
pour une meilleure connaissance locale

Gestion quantitative de la ressource

***OF 7 : Atteindre l'équilibre quantitatif
en améliorant le partage de la ressource en eau
et en anticipant l'avenir***

Spécificité méditerranéenne



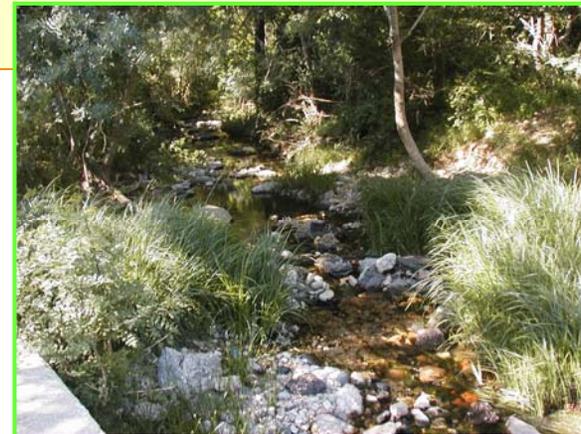


2007

**Lancement d'une étude pionnière
par le Conseil général de l'Hérault**

1ère étape :

**Etude de la définition des débits d'objectifs d'étiage,
pour la mise en œuvre d'une gestion quantitative
de la ressource en eau dans le bassin du fleuve Hérault**



Débit d'Objectif d'Etiage :

Débit pour lequel sont simultanément satisfaits le bon état des eaux et en moyenne, huit années sur dix, l'ensemble des usages

Débit de Crise :

Débit en dessous duquel seuls les besoins en alimentation en eau potable et les besoins naturels sont satisfaits

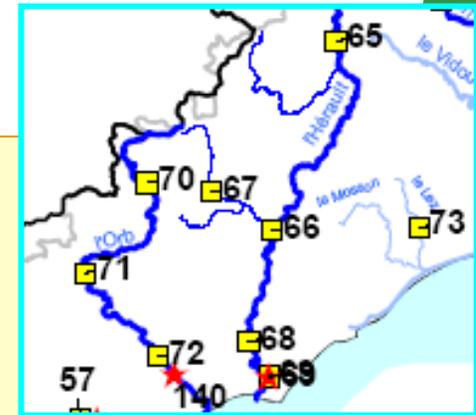


Objectifs :

- Meilleure gestion de la ressource
- Partage de l'eau en situation de pénurie

2008

2ème étape :
réseau pérenne de mesures des débits d'étiage
des cours d'eau du Département de l'Hérault



Réseau de suivi départemental complémentaire
des points de mesures imposés par la DCE :

- points de confluence
- points stratégiques de référence

Objectif :
Suivre l'état quantitatif des cours d'eau

Ces études sont des étapes préliminaires pour :

- ✓ **Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau**
- ✓ **Définir des modalités de gestion en situation de crise**

= PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE



Restauration physique des milieux aquatiques

***OF 6 : Préserver et re-développer les fonctionnalités naturelles
des bassins et des milieux aquatiques***





**Syndicat Interdépartemental
d'Aménagement du Vidourle**

**Programme pluriannuel de restauration forestière
des berges du Vidourle et de ses affluents :**

Création d'une équipe verte



- **Restauration des berges**
- **Entretien régulier**

*Direction de
l'Eau et des
Milieux
Aquatiques*

Contribution du Conseil général de l'Hérault dans la mise en œuvre de la DCE

- ✓ Partenaire actif de l'Agence de l'Eau
- ✓ Continuité des actions déjà engagées :
*amélioration de la connaissance sur les milieux aquatiques,
développement d'outils de suivi de la qualité des eaux*
- ✓ Mobilisation de tous les acteurs pour initier
de nouvelles actions :
optimisation de la gestion de la ressource
- ✓ Renforcement de l'engagement technique et financier
du Conseil général auprès des structures de gestion

Merci pour votre attention

Direction de
l'Eau et des
Milieux
Aquatiques